

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 60 (1972)
Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Eglise et politique

(Suite de la page 1)

de son choix et de son engagement politique, de même que la liberté et la responsabilité de la prédication pour l'appréciation de laquelle le seul critère est la conformité à l'enseignement du Christ tel qu'il est rapporté par les évangiles. Or, l'évangile est transmis comme l'invitation d'une personne et non comme une doctrine, et il se peut, sans qu'il y ait scandale, que les chemins de l'obéissance divergent. Davantage : ce qui est vrai du ministre du culte l'est aussi de chaque fidèle ainsi que le veut le principe essentiel de la Réforme connu sous le nom de sacerdoce universel. Que signifie tout cela ? Que, en toute conscience, des chrétiens soucieux d'obéir dans ce monde à leur Seigneur pourront s'opposer les uns aux autres ; au moins sera-ce dans la quête de la volonté de Dieu sur la terre, au moins y aura-t-il dialogue, recherche ; car, s'il faut redouter quelque chose dans l'Eglise, ce n'est pas la diversité de vie, mais plutôt l'uniformité de mort, signe aussi d'une vanité spirituelle sans pareille qui prétendrait connaître et transmettre la volonté divine sans faille et sans risque d'erreur : si scandale il y a, c'est là qu'il faut le voir ; exemple : quand des ecclésiastiques catholiques et protestants de Suisse, au printemps dernier, décident de cesser d'accomplir leur service militaire ou de payer leur taxe, en exposant leurs raisons, le scandale ne fut ni cette prise de position, ni les arguments réfléchis et cohérents qui lui furent opposés, le scandale ce fut l'hypocrisie réponse de ceux qui, certains de détenir LA vérité, tournèrent en ridicule ce groupe de chrétiens en refusant même d'entendre, d'écouter ce qu'ils avaient à dire ; (en réalité, cette attitude se rencontre surtout chez des individus tributaires de leur affectivité mal dominée et peu habitués à l'analyse objective des faits, compensant cette lacune par une attitude d'autant plus intransigente qu'elle n'est pas solidement fondée).

Un autre exemple, moins proche dans le temps et par conséquent plus facile à comprendre : l'abolition de l'esclavage ; au peine à le croire aujourd'hui, mais cette mesure demandée par certains

chrétiens au nom de la plus élémentaire des justices, fut ardemment combattue par d'autres au nom de l'ordre et d'une hiérarchie supposée volonté divine : le scandale ne résida pas dans cette contradiction (il faut un certain temps à une idée neuve pour être perçue et reçue), le scandale aurait été le refus d'entrer en matière.

Il faut toujours avoir présente à l'esprit l'importance du facteur temps quand on veut essayer de comprendre cette catégorie de phénomènes, et bien se rappeler avec quel respect le Christ lui-même traitait ses interlocuteurs, dont la mentalité bornée aurait pu bien souvent le décourager : « Comment peut-on naître de nouveau ? » demandait un esprit pourtant aussi averti que Nicodème.

S'en laver les mains ?

Une autre difficulté dans cette approche du problème vient du manque de rigueur des termes qu'on emploie et la grande confusion qui s'ensuit. Quand on dit : l'Eglise ne doit pas « faire de politique », que veut-on dire ? qu'elle ne doit être ni de droite ni de gauche ? qu'elle doit se désintéresser de ce qui se passe dans la cité, dans le pays, dans le monde ? qu'elle se spécialise dans l'amélioration des rapports entre ses fidèles et un Dieu qui reste au Ciel ?

Mais, comment ne voit-on pas que, « ne pas faire de politique », c'est encore en faire et la plus mauvaise possible, parce que non voulue, et par conséquent non réfléchie. Ne pas faire de politique, c'est s'en remettre à d'autres, c'est laisser aller, c'est, implicitement, approuver ; ainsi les chrétiens contemporains de la révolution industrielle du siècle passé cautionnerent-ils par leur silence sinon par leur approbation, l'oppression d'une classe sociale par une autre.

Les lignes qui précèdent ont eu pour but de mettre en évidence le malentendu qui sépare souvent les chrétiens entre eux dès qu'une action à entreprendre se situe en dehors des sentiers battus (et rebattus) de la moralité ou même de la pitié en soi. Il faut aussi souligner l'opposition de certains milieux politiques précisément, ou

de l'information par exemple, qui s'élèvent contre des prises de position d'Eglise ou de groupes de chrétiens, en les priant de vouloir bien s'occuper de leur spécialité : les âmes et le ciel... mais surtout pas de la vie publique où Dieu n'a rien à voir : il devait être bien gênant en effet, Martin Luther King dans sa lutte antiraciste, de même son successeur le pasteur Abernathy l'est bien encore, et que dire de Dom Helder Camara, du « Servizio cristiano » en Sicile avec sa prétention de lutte contre la mafia, ils sont bien gênants ces objecteurs de conscience suisses qui ne se contentent plus de la rassurante étiquette d'objecteurs chrétiens mais qui désirent donner à leur revendication une portée politique. Oui, ils sont gênants ; qu'ils se taisent...

Eglise et politique : il faut bien voir, enfin, que tout acte, si simple et dénué d'importance soit-il, est politique. « Quand je mange une tablette de chocolat, écrit la théologienne allemande Dorothee Sölle, je vole un paysan du Ghana, qui ne m'a rien fait, de vingt centimes. Quand je fume une cigarette, je soutiens la Bundeswehr... les morts des bas-fonds du Brésil sont les nôtres parce que nous nous sommes enrichis à leur dépens... Jésus nous demande ce que nous avons fait — ou ce que nous avons omis de faire — au plus petit de nos frères ».

Cette référence aux petits, aux humbles, ceux qui ne comptent pas... mais que l'on trouve au centre et au cœur de l'évangile, me semble situer le problème à son niveau exact : « faire de la politique » en chrétien, cela voudra dire, par exemple, militer pour une gestion communale qui tienne compte des intérêts de tous, participer à telle commission scolaire, examiner les progrès à réaliser en faveur des plus âgés d'entre nous : préoccupations qui se retrouvent à l'échelon cantonal et fédéral ; il est vrai que les moyens les meilleurs pour changer les structures d'oppression de l'homme par l'homme sont souvent difficiles à discerner (on l'a bien vu hier par ce scrutin si partagé lors de la votation fédérale sur l'initiative contre l'exportation d'armes) mais ce risque doit être assumé et surmonté.

Où alors, nous tomberions sous le coup de ce jugement attribué avec malice au poète Péguy par Jean Casalis, qui était pasteur de l'Eglise réformée de France : « Ces chrétiens ont peut-être les mains propres, mais ils n'ont pas de mains ».

Jacqueline Laporte.

P. S. — Un peu en dehors du sujet, mais... par un quotidien, ce matin, 25 septembre, j'apprends que la majorité des femmes a dit oui à l'initiative mentionnée plus haut, et si elles ont dit oui, c'est par émotivité. Pas par réflexion, bien sûr, ni par conviction. Femmes, mes amies, nous voici comblées ; de surcroît si nous sommes chrétiennes.

RÉVISION DE LA LAMA

Position de l'association suisse pour les droits de la femme

L'association se préoccupe du problème de l'assurance-maladie depuis de nombreuses années ; sa position n'a pas varié.

En 1961 déjà, les présidentes du Comité central et de la Commission juridique adressaient une lettre énergique à la Commission du Conseil des Etats « chargée de l'étude d'un projet de loi modifiant le titre premier de la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents ». En 1963, c'est au Conseil national que s'adressent les mêmes présidentes : tout d'abord dans une lettre envoyée à chaque conseiller national, puis dans un message à la Commission chargée de rapporter sur cet objet. Les trois lettres protestaient contre le fait que le projet de loi sanctionnait une inégalité des citoyens en donnant aux assurances la faculté de diversifier les cotisations de leurs membres d'après le sexe (la différence, qui était de 25 % dans le projet initial, fut ramenée à 10 %).

« Cette inégalité », disaient-elles, se heurte au principe fondamental de la solidarité... Elle constitue une violation du principe de justice... Elle met en définitive la maternité à la charge des femmes à l'exclusion des hommes...

« Etant donné l'ampleur du sujet et le peu de temps qui nous a été accordé pour son étude, nous renonçons à nous prononcer sur l'ensemble du projet, mais nous tenons à formuler notre objection quant au maintien d'une majoration de 10 % des cotisations des femmes par rapport à celles des hommes, en ce qui concerne l'assurance pour frais médicaux-pharmaceutiques. »

(Suit un développement qui reprend les arguments déjà cités.)

« Le financement des frais médicaux-pharmaceutiques excédentaires occasionnés par les femmes devrait être assuré, à notre avis, par des subventions fédérales aux caisses d'assurances. »

Nous souhaitons, d'autre part, que soit étudiée la possibilité de verser une indemnité journalière en cas de maladie ou de maternité aux femmes n'exerçant pas une activité lucrative hors de chez elles, tout en nous rendant compte des problèmes d'organisation et de financement que présenterait la réalisation de ce postulat.

De plus, nous désirerions voir compléter l'assurance d'une indemnité journalière pour les personnes occupées à temps partiel ou temporairement, en ce sens qu'elles seraient mises, les unes et les autres, au bénéfice de l'assurance obligatoire, même si elles travaillaient pour plusieurs employeurs.



Cette inégalité est choquante, si l'on considère d'autres branches d'assurance, comme celle des véhicules à moteur où aucune distinction n'est faite entre les sexes bien que les dommages causés par les hommes soient, selon les statistiques, supérieurs à ceux causés par les femmes. Les lettres soulignaient encore qu'aucun pays étranger ne fait de discrimination entre les sexes dans les assurances sociales.

En 1972, l'Association pour les droits de la femme est consultée sur le rapport de la Commission d'experts chargée d'étudier la nouvelle révision de la LAMA ; de la réponse qu'elle adresse au chef du Département fédéral de l'intérieur, nous extrayons les passages suivants :

Nous constatons avec satisfaction que le projet prévoit une représentation des associations féminines et des organisations sociales au sein de la Commission fédérale de l'assurance-maladie et nous exprimons le vœu que cette représentation soit proportionnelle au nombre des assurées.

Nous devons remarquer à ce propos notre surprise de voir que trois femmes seulement ont participé aux travaux de la Commission d'experts.

Il nous a paru opportun, après l'exposé de Mme Arnold, paru dans les trois derniers numéros de notre journal et rendant compte des travaux de la Commission fédérale d'experts, de faire part à nos lecteurs de l'opinion de l'Association pour les droits de la femme.

S. Ch.



**Institut de Beauté
LYDIA DAÏNOW**

Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Cidesco

Rue Pierre-Fatio 17

GENÈVE

Tél. (022) 35 30 31

Membre de la FREC

LA PHYTOTHERATHRIE

PRODUIT ANTI-POLLUANT

*Le soin du cheveu
par les plantes*

Pour conserver votre plus belle parure...
Apprenez à soigner votre chevelure

Laboratoires SOLBA Paris

Distributeur pour la Suisse :

Ets ROCHA

10 bis, rue du Vieux-Collège, 1204 Genève

Téléphone 24 52 53

UN DROIT DOUBLE D'UN DEVOIR
LE DROIT DE VOTE

Chuard & Francoz

Réparation meubles anciens

Rue du Rhône 110 GENEVE Tél. 24 93 35

**le gaz
est indispensable**

Contre le TABAC

La fermeté avec laquelle l'Organisation Mondiale de la Santé intervient contre l'habitude de fumer des cigarettes n'a pas laissé indifférents les médecins. Selon le « Bulletin des médecins suisses », il se trouve parmi les médecins autrichiens environ un tiers qui n'ont jamais fumé et deux cinquièmes qui ont renoncé au tabac.

La Société de médecine du canton de Berne a décidé à son tour, et cela à une majorité écrasante, de bannir le tabac à l'avenir de toutes ses manifestations. Un grand progrès serait réalisé si seulement on renonçait partout systématiquement à la consommation de tabac lors de manifestations, dans les bureaux, dans les locaux de travail.

SAS
A remarquer que notre journal s'est toujours refusé à accueillir dans ses colonnes de la publicité en faveur du tabac et des cigarettes. C'est pourtant de la publicité qui rap-

le traitement

Asba

- excellent fortifiant des gencives et des dents
- prévient le déchaussement
- agit efficacement contre la carie

traitement
Asba,
conseillé par
votre médecin-dentiste